

L'inspection/notation

Le DASEN a soumis aux organisations syndicales une nouvelle grille de notation et une charte de l'inspection. 2 changements dans la grille de notation : **suppression des appréciations** (insuffisant / assez bien / bien / très bien) et **une fourchette de notes comprises entre 8 et 13** pour les échelons 3 et 4 (au lieu de 8 à 14), afin de ne pas « *survaloriser l'entrée dans le métier* ».

Instituteurs		6 ème	7 ème	8 ème	9 ème	10 ème	11 ème
PE	3/4ème	5 ème	6 ème	7 ème	8/9 ème	10 ème	11 ème
	de						
	8	10	11	12	13	14	15
	à	à	à	à	à	à	à
	13	15	16	17	18	19	20

• **La charte de l'inspection** doit, d'après le DASEN, dédramatiser l'inspection. Le SNUipp-FSU 82 demande à pouvoir mener la réflexion auprès de la profession avant de donner son avis sur ce document. Les organisations syndicales ont jusqu'en décembre pour faire remonter d'éventuelles remarques à M. l'IEN Adjoint.

Pour le SNUipp-FSU, tant que la note reste connectée à l'avancement des enseignant-e-s, elle est source d'inéquité et d'injustice.